FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

03 JUIN 2021

N° d'épreuve FFM —— 178
Moto-Club —— MOTO CLUB ROCHOIS
N° d'affiliation —— 0780
Date —— 4 Juillet 2021
Lieu —— THORENS-GLIERES
Organisateur technique - DO COITO Cédric
E-mail —— cedricmcr@hotmail.fr
Téléphone —— 0618910727

MOTOCROSS
CDF MINIVERT

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Délégué FFM (Président du Jury)	COMAS Christophe	Licence : 007077
Membre du Jury	HUGUES Dorian	Licence : 222814
Membre du Jury	VERNEX Marie Claude	Licence : 023818
Educateur FFM	POURCEL Sébastien	Licence : 019989
Commissaire technique responsable	Nommé par la FFM	Licence :
Responsable du chronométrage	Moto Club Rochois	Licence :
Responsable parc coureur	Moto Club Rochois	Licence :

Article 3 Catégories & Engagements

Minivert 65

Age ---------- De 8 à 11 ans
Licences ------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée----- 65cc
Plaques------- Numéro blanc sur fond bleu

Minivert 85

Age---------- De 9 à 12 ans
Licences------ Inter Jeune / LUE / NJ
Cylindrée ---- 85cc
Plaques ------ Numéro blanc sur fond bleu

**La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum, les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au cours de l'année (né au plus tard en 2009) pour les 85cc et 12 ans pour les 65cc (né au plus tard en 2010).*

Récompenses :

Une coupe sera offerte aux trois premiers du classement de la journée pour chacune des catégories.

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... CHAMPAGNE Jacques

Nombre de secouristes 12

Nombre d'ambulance(s) 1

Hôpital le plus proche ..... PRINGY ANNECY

Temps de trajet (en min) ..... 30 mn.

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Lieu dit "Chez le Prince Pennevaire "

Adresse ..... col des Fleuries - 74570 THORENS-GLIERES

Capacité Moto :

Pendant les essais : 45

En manche : 45

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... 1650 m.

Largeur minimum de la piste ..... 6 m.

Largeur de la grille ..... 40 m.

Longueur de la ligne droite de départ ..... 90 m.

Nombre d'OCP* 14

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 04/05/2021	Date :	Date :
		Numéro :

MOTO CLUB ROCHOIS

03 JUIN 2021

N° d'épreuve FFM — 178
Moto-Club — MOTO CLUB ROCHOIS
N° d'affiliation — 0780
Date — 4 Juillet 2021
Lieu — THORENS-GLIERES
Organisateur technique - DO COITO Cédric
E-mail — cedricmcr@hotmail.fr
Téléphone — 0618910727

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

MOTOCROSS
MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2021

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	LIOGIER André	Licence : 171369
Président du Jury ou Arbitre*	HUGUES Dorian	Licence : 222814
Membre du Jury	LAGRANGE Eric	Licence : 135956
Membre du Jury	VERNEX Marie Claude	Licence : 023818
Commissaire technique responsable	Nommé par la F.F.M.	Licence :
Responsable du chronométrage	Nommé par la F.F.M	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15 ans		450 cc	45 €
MX2	15 ans		250 cc	45 €
125 cc	13 ans		125 cc	45 €

Engagement :
Site Internet ---- ffm.engage-sports.com
Contact ----------
Téléphone ------- E-mail---

Chronométrage :
Location de transpondeur : ☒ oui ☐ non
Tarif : 6 €
Caution : 200 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

☒ NON ☐ OUI (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical .... **CHAMPAGNE Jacques**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche ..... **PRINGY ANNECY**

Temps de trajet (en min) ..... **30 mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **Lieu dit "Chez le Prince Pennevaire "**

Adresse ..... **col des Fleuries - 74570 THORENS-GLIERES**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	45
En manche :	45

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	...
En manche :	...

Caractéristiques :

Longueur du circuit ..... **1650 m**

Largeur minimum de la piste ..... **6 m**

Largeur de la grille ..... **40 m**

Longueur de la ligne droite de départ ..... **90 m**

Nombre d'OCP* **14**

**Officiels Commissaires de Piste*

- **Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 04/05/2021	Date :	Date :
		Numéro :

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM — 178
Moto-Club — MOTO CLUB ROCHOIS
N° d'affiliation — 0780
Date — 4 Juillet 2021
Lieu — THORENS-GLIERES
Organisateur technique - DO COITO Cédric
E-mail — cedricmcr@hotmail.fr
Téléphone — 0618910727

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date — 3 et 4 Juillet 2021

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
Samedi	3 Juillet			
15h00	20h00	**Contrôles administratifs**	Toutes	5 hrs.
15h00	20h00	**Contrôles techniques**	Toutes	5 hrs.
Dimanche	4 Juillet			
7h00	7h45	**Contrôles administratifs**	Toutes	45 mn.
7h00	7h45	**Contrôles techniques**	Toutes	45 mn.
7h40		**Briefing commissaires**		
7h50		**Briefing pilotes**		
8h00	8h15	**Essais Libres**	Trophée Open Gr: A	15 mn.
8h20	8h35	**Essais Libres**	Trophée Open Gr. B	15 mn.
8h40	8h50	**Essais Libres**	Minivert 85cc Gr. A	10 mn.
8h55	9h05	**Essais Libres**	Minivert 85cc Gr. B	10 mn.
9h10	9h20	**Essais Libres**	Minivert 65cc Gr. A	10 mn.
9h25	9h35	**Essais Libres**	Minivert 65cc Gr. B	10 mn.
9h40	9h55	**Essais Chronométrés**	Trophée Open Gr. A	15 mn.
10h00	10h15	**Essais Chronométrés**	Trophée Open Gr. B	15 mn.
10h20	10h35	**Essais Chronométrés**	Minivert 85cc Gr. A	15 mn.
10h35	10h40	**Test de départs**	Minivert 85cc Gr. A	5 mn.
10h45	11h00	**Essais Chronométrés**	Minivert 85cc Gr. B	15 mn.
11h00	11h05	**Test de départs**	Minivert 85cc Gr. B	5 mn.
11h10	11h25	**Essais Chronométrés**	Minivert 65cc Gr. A	15 mn.
11h25	11h30	**Test de départs**	Minivert 65cc Gr. A	5 mn.
11h35	11h50	**Essais Chronométrés**	Minivert 65cc Gr. B	15 mn.
11h50	11h55	**Test de départs**	Minivert 65cc Gr. B	5 mn.
12h00	14h00	**Repas**		2 hrs.

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous reserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

Date ——— 4 Juillet 2021

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
14h00	14h05	**Tour de reconnaissance**	Minivert 85cc	5 mn.
14h10	14h25	**Manche I**	Minivert 85cc	15 mn. + 1 T.
14h35	14h40	**Tour de reconnaissance**	Minivert 65cc	5 mn.
14h45	15h00	**Manche I**	Minivert 65cc	15 mn. + 1 T.
15h05	15h20	**Manche I**	Consolante MX1/MX2/125	15 mn. + 1 T.
15h25	15h45	**Manche I**	Trophée MX1 / MX2 / 125cc	20 mn. + 1 T.
15h50	15h55	**Tour de reconnaissance**	Minivert 85cc	5 mn.
16h00	16h15	**Manche 2**	Minivert 85cc	15 mn. + 1 T.
16h20	16h30	**Pause**		10 mn.
16h30	16h35	**Tour de reconnaissance**	Minivert 65cc	5 mn.
16h40	16h55	**Manche 2**	Minivert 65cc	15 mn. + 1 T.
17h00	17h30	**Entracte**		30 mn.
17h10	17h30	**Remise des Prix Minivert**	Minivert 65cc / 85cc	20 mn.
17h30	17h45	**Manche 2**	Consolante MX1/MX2/125	15 mn. + 1 T.
17h50	18h10	**Manche 2**	Trophée MX1 / MX2 / 125cc	20 mn. + 1 T.
18h30		**Remise des Prix**		

Fédération Française de Motocyclisme – Direction des sports et de la réglementation
74, avenue Parmentier – 75011 Paris – Tél. 01 49 23 77 09 – Fax 01 49 23 77 23 – e-mail : epreuves@ffmoto.com – www.ffmoto.org